

UNE VISITE

A QUELQUES RIFORMATORII

Au cours d'un récent voyage en Italie, j'ai pu, grâce à une aimable lettre de M. le marquis Carcano, consul général d'Italie à Marseille, visiter divers établissements pénitentiaires de la péninsule, dont plusieurs destinés aux mineurs. Quelques-uns appartiennent à l'État, d'autres sont des instituts privés. Peut-être les impressions que m'ont laissées ces trop rapides visites sont-elles capables d'intéresser les lecteurs de la Revue (1)...

I. — TIVOLI.

Ce Riformatorio, fondé le 1^{er} mars 1879 sous le titre de *Casa di custodia*, se compose de trois établissements : la *sezione centrale*, *i Cappuccini*, la *Missione* (2). Je n'ai vu que les deux premiers; le temps m'a fait défaut pour descendre en ville jusqu'à la Mission, et je ne crois pas que mon guide, M. le directeur Ettore di Marzo, l'ait beaucoup regretté, car il m'a répété plusieurs fois, durant notre entretien, que l'organisation laissait encore à désirer. Ces divers bâtiments sont d'anciennes maisons religieuses dévolues à l'État en vertu de la loi d'incamération.

La *sezione centrale*, institut de correction paternelle (art. 222 C. civ.) est aux portes de la ville, à l'intersection de la *passeggiata* de Carciano et de la route de Rome, à la station même du tramway. C'est l'ancienne maison de campagne du collège des nobles des PP. Jésuites de Rome et une vaste et belle habitation, d'où l'on jouit de l'incomparable vue de Rome et de la campagne. Aussi bien le municipe de Tivoli vient-il de créer tout auprès un jardin public. La *fabbrica* se compose essentiellement d'une grande construction en façade sur l'avenue, avec deux ailes aux extrémités se prolongeant en arrière. Par suite de la déclivité du sol, le premier étage de celles-ci

communiquent de plain-pied avec une large terrasse qui ferme et surplombe la cour intérieure enserrée entre les trois corps de logis. Cette cour a malheureusement été réduite par la construction d'un atelier et a perdu les belles proportions que lui avaient données les Jésuites; elle est entourée d'un portique à arcades au-dessus duquel courent, aux étages, d'amples corridors, hauts de 5 à 6 mètres (*idem* les appartements). On retrouve partout ici les grandes proportions des majestueux palais du Corso, contemporains des papes constructeurs des derniers siècles.

Au rez-de-chaussée sont les communs, les ateliers, les magasins de vente des objets travaillés par les pupilles; aux étages les dortoirs et les classes; au plus haut l'infirmerie. Les dortoirs sont cellulaires depuis 1887, et dans le corps de logis principal; de leur couchette les internés peuvent embrasser l'immensité de l'Agro Romano, où scintille au loin la croix du dôme de Saint-Pierre. Il y a dans chacun d'eux un double rang de cellules superposées avec escalier et galerie en fer pour le service de la rangée supérieure. Partout règne une grande propreté. La chapelle doit être aménagée au premier étage, dans le corridor de l'aile nord, fermé par une cloison. Les préaux sont en arrière, sur la terrasse.

La direction a ses bureaux dans l'aile nord; on y accède par un escalier spécial. M. di Marzo est un homme aimable, encore jeune, peut-être Napolitain; en tout cas, il parle du golfe fameux avec un enthousiasme de poète. Il traite ses pensionnaires avec une douce familiarité, connaît chacun par son nom, dit un mot d'encouragement de droite et de gauche en traversant classes et ateliers. Il est assisté d'un surveillant-chef, grand et bel homme d'environ cinquante ans, aux allures militaires et dont l'attitude imposante corrige ce que la bonhomie du directeur peut avoir d'excessif aux yeux d'un transalpin. Celui-ci, au reste, me fait de son collaborateur comme des subalternes le plus grand éloge : on réserve pour les maisons de réforme l'élite du personnel pénitentiaire; c'est pourquoi sans doute on accepte les sujets mariés, tolérance exceptionnelle de l'Administration (1).

On trouve à la section centrale des jeunes gens de toute condition, voire des premières familles de la société; ceux-ci sont pour la plupart des jouvenceaux précoces disposés à dépenser avant le temps l'héritage paternel. Sur l'initiative de M. di Marzo, on vient de créer

(1) *Revue*, 1879, p. 827; 1880, p. 215; 1893, p. 251; 1894, p. 112 s.; 1895, p. 1308.

(2) *Revue*, 1893, p. 251; 1895, p. 1308; 1900, p. 239. 525, 1211 et 1212.

(1) C'est une règle, à mon avis, des moins justifiables du décret de 1892 d'exiger le célibat chez les surveillants (*Revue*, 1895, p. 1298. — Cf. 1899, p. 1222).

pour eux à Tivoli (1^{er} mai 1900) une section spéciale d'étudiants, précédemment esquissée sans succès à Urbino (1). Aussi s'occupe-t-il d'eux d'une manière particulière; il leur fait poursuivre leurs études, appelle pour les instruire — aux frais des familles — les professeurs du collège de la ville et se félicite des succès obtenus aux deux *licenze*: *tecnica* et *liceale*. Le groupe comporte 21 sujets, et ma visite se fait précisément en pleine période d'examens; le directeur multiplie les recommandations: « Ne vous troublez pas; conservez votre sang-froid devant le jury; vous connaissez vos matières; vous avez bien travaillé, vous devez être reçu. » Je le crois plus ému que les intéressés, qui portent avec une aisance presque de... dandies le modeste uniforme intérieur de la maison: pantalon et blouse serrée à la taille, en cotonnade rayée blanc et bleu.

Les pupilles en âge de recevoir une instruction professionnelle sont répartis en huit ateliers: cordonniers, tailleurs, menuisiers, tourneurs, sculpteurs sur bois, ébénistes, serruriers, forgerons. Ils travaillent sous la direction de contremaîtres ou chefs d'ateliers et sous la surveillance d'un gardien. Les premiers seuls logent en ville; mais ils font partie du personnel de l'établissement et ne sauraient être assimilés à des entrepreneurs, car tout le travail se fait en régie (*Revue*, 1895, p. 1288).

Sauf aux ateliers, où il faut tenir compte des aptitudes et où le mélange s'impose, les pupilles sont groupés par escouades d'après leur âge, chacune confiée à un surveillant et jamais confondue avec sa voisine au réfectoire commun, à l'église, au dortoir ou en récréation.

La maison des Capucins est à quelques minutes, sur le coteau auquel est adossé l'ancien collège des nobles. A la vue sur la campagne romaine s'ajoute ici, en arrière, celle de la vallée de l'Anio, qui donne au site quelque chose du charme des paysages ombriens. Les murs, malgré leur lait de chaux annuel, la cour trop bien cimentée pour ses anciens habitants, le tènement d'alentour, la vigne en berceau du jardin, tout semble avoir conservé, malgré les changements inévitables, la saveur franciscaine; et le directeur, homme de sentiment et artiste comme tout vrai Italien, éprouve si bien le charme et la paix de cette résidence qu'il me dit son rêve de la réserver à ses chers *studenti*, pensant qu'ici ces jeunes têtes, où grondent déjà les orages de la vie,

(1) C'est l'équivalent de notre « Maison paternelle » de Mettray (*Revue*, 1898, p. 1262). Un ami de Turin m'en signale une du même genre à Frascati, dont il me fait le plus grand éloge et qui est dirigée par un ancien officier; mais il ne communique pas de renseignements techniques sur cet institut privé. Je regrette vivement de l'avoir ignoré lors de mon séjour à Rome.

retrouveraient mieux le calme et se prépareraient, la réflexion et le travail aidant, à devenir des hommes utiles pour le pays et non des révoltés.

On interne aux Capucins les enfants des art. 53,54 C. p. (*Revue*, 1893, p. 251). La physionomie de plusieurs révèle les traces indubitables de tares physiologiques. Ils sont occupés presque aux mêmes travaux que leurs voisins; mais il y a parmi eux une vingtaine d'agriculteurs soignant la vigne et les arbres fruitiers ou faisant du jardinage. Je ne retrouve pas dans leur allure, leur tenue l'aisance qui m'a frappé chez les pupilles de la section centrale. Et pourtant le directeur leur témoigne le même intérêt, la même affabilité, me signale avec le même empressement les meilleurs ouvriers; et, avant le départ, il me gratifie d'un petit concert au programme duquel je demande, naturellement, que figure la Marche royale. En Italie, la musique, le dessin jouent un grand rôle dans l'enseignement. Partout on m'a montré avec orgueil la salle de dessin et les travaux des élèves, la classe de musique. Y être admis constitue une récompense enviée, de même que d'entrer au corps des pompiers.

On a conservé du vieux couvent tout ce qui était utilisable; on s'est borné à construire des ateliers dans la cour du nord. Ainsi les enfants couchent dans les cellules des *frati*; la salle à manger basse, voûtée, est l'ancien réfectoire encore décoré de sa pieuse fresque. Dans la chapelle, jusqu'ici à l'usage des deux maisons (à des heures différentes), a peut-être prié saint Joseph de Cupertino....

Tivoli compte une population moyenne de 360 ricoverati, dont une soixantaine à la Mission, section de rigueur réservée aux jeunes gens atteints par les art. 114 et 116 de la loi de sûreté publique (*Revue*, 1893 p. 251 et 691) et aux indisciplinés des deux autres quartiers.

II. — PISE (1).

Pise est une de ces nombreuses villes d'Italie où, à tort, ne séjourne pas le voyageur. Un dimanche matin, avant de reprendre le train pour Gênes, je me suis rendu à la maison de correction paternelle installée dans l'ancien monastère de San Silvestro, à une extrémité de la ville, à l'opposite du Campo Santo et non loin de l'Arno. J'y ai reçu le meilleur accueil du directeur, M. de Sanctis, dont les travaux sont bien connus de nos lecteurs. On n'a plus ici les vastes horizons ni les proportions majestueuses de l'institut similaire de Tivoli; la maison est en contre-bas du Lungarno et la plaine inférieure du fleuve ne

(1) *Revue*, 1894, p. 112; 1895, p. 132 et 1308.

présente aucun charme exceptionnel. Mais les bâtiments sont considérables, enserrent plusieurs cours (4 au moins), ce qui facilite la sélection par catégories d'âge. Comme à Tivoli, les ateliers sont destinés à former les pupilles pour la petite et la moyenne industrie. Je note qu'on y fabrique les timbres d'appel dont sont munies les cellules des prisons de la péninsule et que je devais reconnaître quelques jours plus tard à la prison neuve de Gênes. L'emploi de la main-d'œuvre pénale à la fabrication de produits consommés par les établissements mêmes est, nous l'avons déjà vu, largement pratiqué en Italie; c'est ainsi que la typographie *delle Mantellate* (1), annexée à la prison de Regina Coeli à Rome, fournit d'imprimés tous les services pénitentiaires; les voitures servant au transport des détenus sont fabriquées à Ancône; etc.

La majorité des pensionnaires est en récréation et s'y livre à la *passaggiata* ou au jeu avec la correction, la gravité ou l'entrain de nos collégiens de France; les plus jeunes font en classe leur correspondance de famille. M. de Sanctis est fier de m'introduire dans un vaste préau de gymnastique installé par ses soins et dont l'inauguration récente a fourni l'occasion d'une fête à laquelle a été conviée la société pisane. C'est, en effet, un principe chez lui d'intéresser la population aux travaux et succès de ses élèves et la distribution des prix donne lieu chaque année à une solennité publique. Le 10 juin 1900, on fêtait Dante à raison du VI^e Centenaire de la *Divine Comédie* (*Revue*, 1900, p. 1383). Le directeur m'indique aussi avec complaisance que la salle de lecture est la première inaugurée dans les maisons de réforme (15 décembre 1891); les pupilles peuvent la fréquenter le soir, pendant une heure, après le repas; ils y sont conduits par groupes de cinquante; le dimanche, l'accès en est libre à toute heure. Le choix des livres de la bibliothèque me semble bon. J'aime moins la modification apportée à la chapelle, dont le chœur a été distraît pour servir de salle de conférences et de représentation; on peut, à la vérité, invoquer pour excuse que le lieu saint, église publique d'un grand couvent de la ville, avait des dimensions de beaucoup supérieures à celles réclamées par la population actuelle de l'établissement qui s'élève à 240 sujets. Les conférences, faites par des avocats, des artistes, des professeurs de la ville et de Livourne, rentrent dans le programme de M. de Sanctis de multiplier les relations avec le public. Pour l'exercice 1899-1900, il en a été donné quinze, les trois quarts sur des sujets d'histoire contemporaine, préférence que je me

(1) *Revue*, 1885 p. 801; 1890, p. 353. — Cf. 1880, p. 202.

dispense d'apprécier. J'aime mieux indiquer qu'un généreux citoyen, pour encourager les efforts du directeur, vient de faire un legs de 500 lire dont les arrérages serviront à distribuer des prix aux élèves « qui auront donné le plus d'espoir de devenir bons chrétiens et bons citoyens ».

Je terminerai par l'emprunt de quelques chiffres au rapport présenté par M. de Sanctis à la dernière distribution des prix de l'institut (10 juin 1900). Il est à Pise depuis 1891 et a pu réduire le chiffre annuel des punitions de 4.000 (avant son entrée en fonctions) à 484 (exercice 1899-1900). Il a rendu à leurs familles, au cours de neuf années de direction, 318 jeunes gens, avec lesquels il demeure en relations; aussi peut-il attester que, sur l'ensemble, 264 sont complètement corrigés et gagnent honnêtement leur vie dans l'industrie ou divers emplois de bureau, très peu sont agriculteurs. Mais il se plaint de la législation sur la puissance paternelle, qui permet aux parents de retirer leurs enfants à volonté et malgré l'avis du directeur, mieux placé pour apprécier l'insuffisance de l'amendement (*Revue*, 1900, p. 1059). Aussi a-t-il des exemples malheureusement typiques à signaler de déboires qui, pour 11 jeunes gens sortis de San Silvestro dans ces fâcheuses conditions en 1897-98 et ayant tenu depuis lors une mauvaise conduite, ont abaissé de 85 à 79 0/0 la moyenne des bons résultats.

Cette plainte, qui est générale en Italie, est identique à celle que nous avons entendu si souvent exprimer en France par les hommes les plus compétents (1).

III. — FLORENCE.

Les circonstances du voyage m'ont fait stationner à Milan et à Florence avant de me rendre à Rome. Je n'avais pas encore les permis qui me furent gracieusement délivrés par M. Canevelli pour pénétrer dans les établissements de l'État. A défaut, j'ai visité avec beaucoup d'intérêt quelques maisons privées.

Florence possède pour les garçons un *Bicovero* qui appartient à la *Società di patrocinio pei liberati dai penitenziarii toscani* (2) et est installé, depuis le 1^{er} juillet 1873, Via della Scala, 87 (non loin de Santa Maria Novella), dans l'ancien couvent de San Martino. Ce fut une maison d'éducation pour jeunes filles, devenue propriété de l'État en suite de la loi d'incamération et cédée par lui, à charge par l'occupant de la réparer et aménager à ses frais. La pénurie des ressources n'a pas permis d'y faire plus que les travaux urgents et on y

(1) *Revue*, 1894, p. 25; 1895, p. 24, 29, s.

(2) Président : l'honor. Civelli, com. Anton, imprimeur et député au Parlement.

ressent un peu de cette impression de déchéance, d'aristocratie ruinée, de ville délaissée par l'activité moderne qui devient chaque jour plus caractéristique dans la cité des Médicis.

L'établissement est administré par une Commission de cinq membres nommés par le Conseil de direction de la Société et choisis dans son sein. Leurs fonctions, cela va de soi, sont gratuites ainsi que celles du trésorier et — détail à l'honneur du corps médical florentin — des médecins. Les principaux fonctionnaires salariés : directeur, préfet de discipline, aumônier, secrétaire-comptable, économiste, maître de l'école diurne, sont désignés par le Conseil sur une liste de présentation dressée par les commissaires; ces derniers nomment les employés subalternes sur la proposition du directeur. Les fonctions d'aumônier peuvent se confondre avec celles de directeur, quand ce dernier est ecclésiastique — ce n'est pas le cas actuel; — il peut loger au dehors, tandis que le préfet est tenu à la résidence complète. Les surveillants se recrutent parmi d'anciens gradés de l'armée.

J'ai parcouru San Martino au matin du 20 septembre, et, en dépit de la fête nationale — qui ne leur vaut congé qu'à partir de midi — les pensionnaires étaient au travail. Les plus jeunes écoutaient une leçon d'histoire, dont on devine le thème, du maître d'école diurne qui est spécialement chargé d'eux, tant au point de vue du travail que de la discipline; il garde tous ceux de moins de douze ans et coupe les heures de classe (quatre heures au minimum) par des exercices de travail facile. A douze ans, l'élève est inscrit dans un des nombreux ateliers de la maison (10 à 12) et son instruction scolaire ne se complétera plus qu'aux classes du soir. Je relève parmi les ateliers visités : imprimerie, reliure, fabrication d'instruments de musique, fabrication de cannes et de manches d'ombrelles; ce dernier a fourni le matin même — coïncidence curieuse, l'objet fabriqué inspirerait-il des idées d'indiscipline? — les deux seuls délinquants punis de cellule, on me les montre tous deux et je garde un souvenir fidèle d'un garçon de quinze ans à l'aspect énergique, au regard droit; *troppo ardito* (trop effronté), dit le préfet qui me guide à travers la maison; mais le coupable discute si nettement son méfait que je regrette de ne pas comprendre assez bien la langue sœur pour en apprécier le caractère et, selon le cas, solliciter sa grâce. Il y a du nerf et de l'intelligence chez ce gamin; puisse-t-il n'en faire qu'un bon usage! Je critiquerai l'installation d'un atelier de confection d'étoffe dans une salle fermée; à cause des poussières, il serait mieux sous un hangar ou en plein air; le ciel et le climat de l'Italie le permettent. A noter que le règlement prévoit deux modes

d'organisation du travail : en régie ou à l'entreprise, et que le dernier est actuellement pratiqué.

Comme préau, la maison possède une vaste cour plantée de vieux arbres, où les pensionnaires peuvent s'ébattre à l'aise; ils sont pour lors divisés en quatre groupes, mais il me paraît difficile que dans le même espace la disposition réglementaire qui interdit entre eux les communications soit strictement observée. Les dortoirs sont vastes — mieux vaudrait peut-être qu'il fussent plus nombreux...; — on n'y connaît que le système en commun; les gardiens couchent auprès de leurs élèves; ils veillent à tour de rôle pour les rondes nocturnes, et l'on m'assure que ce mode de surveillance suffit pour éviter les accidents de moralité! Je conserve néanmoins quelques doutes; la population internée est si diverse dans ses origines... On reçoit, en effet, depuis huit ans jusqu'à seize : enfants envoyés par l'État (1), tant à titre de correction paternelle qu'en vertu des art. 53, 54 C. p. et 114, 116 loi Sûr. publ.; enfants confiés par leurs parents (droit d'entrée 50 lire, taxe journalière 1 lira) ou entretenus aux frais des provinces et des communes; orphelins et enfants en danger moral, si la maison a des places disponibles et des ressources suffisantes. L'ensemble constitue un effectif de plus de 200 sujets!

Un chanoine de San Lorenzo, D. Antonio Fossi, a fondé le 1^{er} juin 1875, dans les environs de Florence, à San Felice à Ema (commune de Galluzzo), une maison de refuge pour les mineures catholiques de huit à dix-huit ans originaires de la Toscane, tombant sous le coup des art. 221, 222 C. civ.; il déplore qu'on fausse l'esprit de ces articles, en donnant à la correction paternelle un caractère répressif au lieu du caractère préventif que visait le législateur et en ne prévenant pas ainsi des chutes lamentables (2). La maison est desservie par une congrégation de Sœurs assistées d'oblates; une section spéciale fonctionne en ville, Via Pinti, comme hospice de dépôt (institut San Silvestro), pour recevoir les mineures confiées d'urgence par les magistrats (Cf. circ. Min. Justice, 20 février 1876).

A mon vif regret, les circonstances atmosphériques ne m'ont pas permis une promenade à San Felice. Ceux qui connaissent les ravissants coteaux chargés de pampres de la vallée de Chianti et le monticule si pittoresquement couronné par la Chartreuse des Acciajuoli, devineront tout le charme de cette paisible retraite un peu au-dessus du ruisseau d'Ema et dans quelles bonnes conditions hygiéniques et

(1) Convention du 22 septembre 1883.

(2) Lettre au général Baldissera, préfet de Florence, du 22 août 1898, Florence 1900.

morales vivent les 135 jeunes filles qui, année moyenne, peuplent la maison. Environ 800 l'ont habitée depuis la fondation, ce qui indique pour chacune un séjour prolongé tout à leur avantage.

IV. — MILAN.

Notre *Revue*, en 1895 (p. 1291), a tracé les lignes essentielles des *Riformatorii della provincia di Milano, Marchiondi-Spagliardi*. Peut-être lira-t-on volontiers quelques détails sur les trois établissements dont se compose cette « *Opera pia* ».

Le *Patronato*, fondé en 1845 par un aumônier des prisons, D. Giovanni Spagliardi, était dans le principe une Société de patronage pour les prisonniers et libérés. De bonne heure, il s'ouvrit surtout aux jeunes gens et le Gouvernement autrichien l'avait utilisé pour l'éducation correctionnelle des mineurs. Maintenant, cette éducation est son objet presque exclusif, et une somme modique figure au budget en vue du patronage des adultes, pour conserver la notion du but primitif de l'institution. En 1864, le fondateur compléta son œuvre en établissant dans la commune de Parabiago, à 24 kilomètres O.-N.-O. de Milan, un vaste refuge pour les mineurs de douze ans, dans un ancien couvent de Cisterciens capable d'abriter plus de 300 enfants, mais qui n'a, en fait, que 200 pensionnaires.

La suppression de la congrégation des Pères Somasques, en juillet 1867, amena l'annexion aux fondations Spagliardi de l'institut Marchiondi, fondé en 1841 par un pieux laïque affilié à cette association. Le *ricovero* est installé Via San Barnaba, 38, dans l'ancien couvent des Observantins de Santa Maria della Pace, cédé par le Gouvernement autrichien, qui s'était empressé de reconnaître la personnalité de la nouvelle œuvre (1851).

« Chacun de ces trois établissements, quoique réunis en une seule œuvre pie et dépendant d'un seul Conseil d'administration, conserve sa personnalité distincte, son patrimoine spécial avec une comptabilité séparée, son local; les profits éventuels d'un institut ne peuvent servir à combler les déficits d'un autre (1) ».

Le décret du 1^{er} décembre 1887 a modifié cette situation, en faisant disparaître l'autonomie de chaque maison. L'*Opera pia* est maintenant administrée par un conseil de 7 membres, à la nomination : 3 du conseil provincial, 2 du conseil communal, 2 de l'assemblée des bienfaiteurs (ce titre appartient à quiconque donne une

(1) VITALI, *la Beneficenza in Milano*, 1880, p. 203.

souscription annuelle minima de 5 lire). Elle ne reçoit désormais que les enfants de la correction paternelle. Son patrimoine, de près de deux millions, a subi, en suite d'un excédent de dépenses accusé pendant trois années consécutives (1893-96-97), une diminution de 30.000 lire. C'est ce fâcheux incident qui a sans doute entraîné la cession de l'église Sainte-Marie de la Paix à l'*Opera perosiana*, récemment créée pour populariser les compositions du jeune et célèbre maître de chapelle de la Sixtine. Les revenus sont de 238.000 lire environ et les dépenses oscillent entre 240 et 250.000 lire.

Parabiago continue, selon l'intention de D. Spagliardi, à ne pas recevoir de pupilles après douze ans; mais il garde ceux qui y ont atteint cet âge, et c'est là qu'on obtient, me dit-on, les meilleurs résultats éducatifs (1). Le vœu du rapporteur serait de compléter la sélection d'après l'âge : Parabiago demeurant réservé aux plus jeunes pupilles et à ceux qui, passé douze ans, s'adonneraient à l'agriculture; les maisons de la ville étant utilisées pour un nouveau classement de même nature dans la population industrielle, — chose aisée, observe le rapporteur, puisque dans les deux maisons sont installés les mêmes ateliers.

La *fabbrica* du *Patronato* est moderne; l'œuvre y a son siège, ses bureaux; la superficie en est un peu restreinte et je trouve tout à fait insuffisant pour 150 adolescents l'unique préau. Il est vrai que le règlement considère la récréation comme une faveur et prélève sur elle la durée des exercices gymnastiques et des répétitions musicales. Un long couloir central se dirigeant de la porte d'entrée à une cour polygonale (préau) et s'élargissant en rotonde vers son milieu, rappelle fâcheusement la prison. Toute la portion de l'immeuble allant de cette rotonde à la cour est spécialement réservée aux pensionnaires; au rez-de-chaussée sont les ateliers rayonnant autour de la cour ou installés dans un local voisin (il y a ici, comme à Florence, une imprimerie avec atelier de reliure, un atelier de fabrication d'instruments de musique, outre les ateliers énumérés à propos des maisons de Pise et de Tivoli; le travail est exécuté au compte de la maison); aux étages, où l'on accède par deux escaliers partant à droite et à gauche de la rotonde, sont les classes et quatre chambrées (2), dans lesquelles les surveillants couchent, isolés par une cloison légère, près de leurs élèves, et qui servent à la fois

(1) *Revue*, 1900, p. 251. Il n'y a nullement lieu de s'en étonner. Nous avons déjà eu l'occasion de constater les mêmes résultats donnés par cette sélection des âges à Frasne-le-Château et en Belgique (*ibid.*, p. 421, 442 et 979).

(2) Il y en a deux par étage avec un dortoir cellulaire pour les indisciplinés.

de dortoir, de réfectoire et de lieu de récréation, les jours de mauvais temps.

Dans le bâtiment en façade sur la Via Quadronno, 42, sont les bureaux, les parloirs, les appartements des directeurs et, au second étage, l'infirmerie, très bien comprise et aménagée, claire, aérée, riante, avec ses fenêtres ouvrant sur les nombreux jardins d'alentour. Vers le centre, les services communs de la maison : lingerie, cuisine, confiés à des religieuses, chapelle dédiée à saint Vincent de Paul, voire une salle de spectacle.

Je suis frappé de l'organisation du personnel, les subalternes sont laïques et les trois chefs de chaque maison : directeur, vice-directeur, assistant spirituel (auquel peut être confié l'enseignement scolaire), des prêtres du diocèse recrutés avec beaucoup de soin. C'est un ancien aumônier de l'institut Marchiondi, notre confrère D. Alex. Bianchi, qui, très obligeamment, a abandonné ses savantes occupations de bibliothécaire à l'Ambrosiana pour me guider aux établissements où il a naguère exercé le ministère spirituel. La générosité de son cœur doit le ramener souvent dans le quartier de la Porta Romana, délaissé par l'activité moderne, mais où foisonnent les maisons de bienfaisance : hôpitaux, hospices, dispensaires, maternités. L'ex-couvent des Observantins n'est pas éloigné des vastes et nouvelles annexes de l'Ospedale maggiore, dues à la munificence des Litta; l'héritier de cette noble famille étant mort prématurément, sa pieuse mère consacre son patrimoine au soulagement des infortunes.

L'institut Marchiondi occupe une superficie triple ou quadruple de celle du *Patronato* pour un même nombre de pensionnaires; les ateliers sont beaucoup plus grands; les élèves y disposent pour leurs ébats de trois ou quatre cours que j'aurais aimé voir égayées d'un peu de verdure; le réfectoire des *frati* a été construit pour au moins 100 convives; après avoir été salle de représentation, il va être aménagé en chapelle, destination à laquelle conviendront mieux les bonnes fresques : cène, crucifixion, qui en décorent les extrémités. J'arrive au coup de midi, et tout le monde de quitter le travail pour rejoindre son escouade et son surveillant et se diriger en bon ordre et en rang vers les réfectoires; le mouvement s'exécute avec rapidité, en silence, sans confusion; sur mon passage les bérêts s'abaissent sans commandement. Ces menus détails témoignent de l'exacte discipline de l'*Opera pia*, confirmée par les chiffres du dernier rapport (exercices 1897-1898); pas d'évasion en 1897; 6 en 1898, dont 4 suivies d'un retour spontané. Les journées de punition

ont été de 2.071 et 2.134 pour 180.605 et 176.773 journées de présence (tenir compte que l'effectif moyen dépasse 500; le chiffre accusé par le dernier compte rendu est 527). 162 jeunes gens ont été rendus corrigés à leurs familles (*Patronato* 34, *Marchiondi* 67, *Parabiago* 69); 2 sont devenus prêtres dans la congrégation salésienne de D. Bosco; 2 se sont enrôlés dans l'armée. Pourquoi nos voisins recourent-ils si peu à la discipline militaire dont nous usons avec tant de profit en France? Serions-nous donc vraiment cette nation belliqueuse et chauvine à laquelle nos rivaux prêtent si volontiers des ambitions troublantes pour la paix du monde? J'en doute encore, et pour longtemps (1).

V. — RÈGLEMENTS.

Le règlement général de l'Administration pénitentiaire (art. 497) se borne à poser des principes et laisse aux directeurs des établissements, tant publics que privés, le soin d'élaborer les règlements intérieurs, sauf l'approbation de l'autorité avant leur mise en service. Celui de Florence, au point de vue disciplinaire, a un grand air de famille avec ceux des maisons de l'État. Il est signé d'un grand nom de la politique italienne : Ubaldino Peruzzi, et, antérieur à la nouvelle législation pénale (5 décembre 1885; approuvé le 15 mars 1886), il a peut-être servi de modèle.

Dans les trois maisons, les pupilles sont répartis en trois classes de mérite. Après un temps d'observation de 15 à 30 jours, pendant lequel, à Florence, le sujet est soumis à la particulière surveillance du maître d'école et du préfet, il passe à la classe ordinaire, d'où il peut s'élever à la classe de récompense ou descendre à celle de punition (distinguées, la première par un galon vert au bras gauche, rouge à Pise et à Tivoli, et l'autre par un galon jaune). L'échelle des points, d'après laquelle se font les mutations, est de 1 à 10 et s'applique aux articles : morale et religion, travail, école, ordre et propreté (2). Les autres récompenses consistent, notamment, en allocation sur le produit du travail, un peu plus élevées dans la classe d'élite et immédiatement versées à la caisse d'épargne au compte du pupille, qui en

(1) Milan possède pour les filles une *Casa di Nazaret* fondée en 1859 par D. Sale-rio, missionnaire apostolique, installée dans une construction spécialement édifée à cet effet et tenue par des dames laïques. Les internées sont environ 400, presque toutes au titre de la correction paternelle, un très petit nombre en vertu des art. 221 C. civ. et 114 loi Sécurité publique.

(2) Je n'insiste pas sur cette organisation, qui me paraît excellente, et sur laquelle notre discussion de janvier et février 1900 a suffisamment fait la lumière.

a la disposition à sa sortie; à Tivoli, on lui permet de toucher 25 centimes par semaine et de les consacrer, le dimanche, à l'achat de friandises. (*Revue*, 1900, p. 525).

En outre, la bonne conduite donne droit à de petits suppléments dans l'alimentation, comme la mauvaise à diverses réductions, car, me dit le préfet à Florence, on obtient beaucoup des enfants en les prenant « par la bouche ». A mon estime, ce moyen d'éducation n'est pas d'un ordre beaucoup plus relevé (1) que les corrections corporelles qui soulèvent tant de *vertueuses* indignations et qui ne sont d'ailleurs pas admises en Italie; mais tous les deux peuvent avoir leur utilité; tout dépend du dosage et du tact de la personne chargée de l'opérer. Si je passe aux éléments moraux, je relève sur le règlement florentin, la perte des points obtenus dans le mois au titre de la conduite, et, pour les méritants, l'espérance d'un poste de moniteur ou de chef d'escouade (galon blanc) et le droit au port d'une médaille d'argent après six mois soutenus de bonne conduite, remplacé à Tivoli par l'attribution d'un ou deux galons d'honneur. — A Milan on ne pratique pas cette division tripartite; mais il existe une compagnie de discipline où sont versés les récalcitrants, et, pour exciter l'émulation, on fait envisager aux *ricoverati* la possibilité d'un placement externe.

Porter une appréciation très équitable sur des établissements rapidement parcourus m'est difficile; discuter de l'état d'esprit de leurs pupilles et des résultats obtenus m'est impossible. Je me borne à donner les chiffres que j'ai relevés et laisse à de plus experts le soin de tirer des conclusions. Si l'on veut une impression d'ensemble, je dirai que l'installation des établissements de l'État est d'aspect plus confortable. On respire la pauvreté dans de vieux couvents comme San Martino ou Santa Maria della Pace (est-ce un mal quand la propriété s'y rencontre? et, d'ailleurs, pauvreté n'est pas dénuement); mais le Patronato de Milan (réserve faite de son plan qui me déplaît et que n'excuse pas cette explication qu'il a été dans le principe destiné à des condamnés libérés), construction moderne, est aussi bien aménagé et entretenu que nos bons collèges français. Peut-on reprocher à la charité privée de consacrer ses ressources plutôt à l'éducation qu'à la bâtisse, surtout quand on sait que les *opere pie* connaissent l'ère des déficits et ont à lutter entre les tendances de l'État, qui entend faire de l'unification morale du pays sa règle de conduite et

(1) *Revue*, 1900, p. 1037. — *Conf.* 1883, p. 948.

mêler les Lombards aux Siciliens (1), et la répugnance des particuliers à subsidier des œuvres qui étendent leur action au delà de la province? Les doléances du rapporteur milanais mettent ces difficultés en pleine lumière, et, si je m'y réfère, c'est qu'on ne peut douter de la générosité de ses compatriotes quand on a jeté un coup d'œil sur les tables de marbre portant les noms des bienfaiteurs du *Patronato*, où chaque année la caisse d'épargne de Milan occupe une nouvelle ligne avec un superbe don de 8.000 lire. La ville qui a l'honneur de présenter, avec le *brefotrofo* de Dateus, la plus ancienne trace authentique d'une fondation en faveur des enfants abandonnés continue à demeurer fidèle à ses traditions charitables.

A. RAMPAL,
Secrétaire général
de la *Société marseillaise de patronage*.

(1) On se plaint à Milan des obstacles créés par cette attitude au bon fonctionnement du patronage externe, qui, à l'origine, avait été organisé sur de solides bases et s'exerçait régulièrement quand il n'avait à s'occuper que de coprovinciaux.